



15ème législature

Question N° : 35932	De Mme Marie-Noëlle Battistel (Socialistes et apparentés - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique >emploi et activité	Tête d'analyse >Reconnaissance des salariés du nettoyage	Analyse > Reconnaissance des salariés du nettoyage.
Question publiée au JO le : 02/02/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance au sujet de l'impact de la crise sanitaire sur les salariés du nettoyage. Indispensables à la poursuite de l'activité économique de nombreux secteurs, ces professionnels ne sont pourtant pas sujets aux aides prévues par le Gouvernement suite à la crise sanitaire. Alors qu'ils connaissent en temps normal une grande précarité et des conditions de travail difficiles, avec un salaire moyen de 600 euros par mois, ces salariés ont poursuivi leur activité pendant les confinements sans être reconnus comme « indispensables », et sans percevoir la prime covid. En cette période de crise, il est primordial d'accorder aux professionnels qui sont nécessaires au fonctionnement de l'économie française la reconnaissance qu'ils méritent. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement a prévu une reconsidération du statut et des salaires des salariés du nettoyage, indispensables à la fois lors de la crise sanitaire, mais également dans la vie économique de la France.